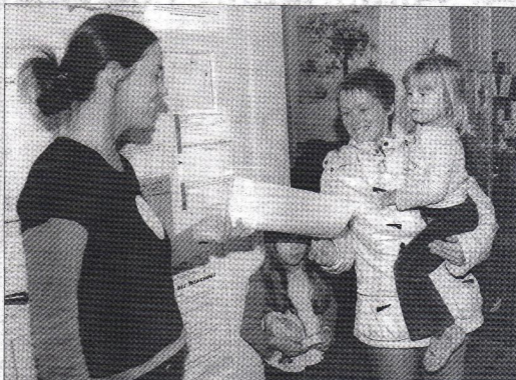


Nurses et éducatrices de la petite enfance sont sœurs

Elles exercent les mêmes activités, conclut une étude dévoilée hier



Distribution de tracts par les employées de la crèche Les Patachous à Bassecourt qui, à l'instar de leurs collègues romandes, sont fatiguées de voir leurs compétences professionnelles niées ou dévalorisées.

PHOTO DANIELE LUDWIG

Thierry Bédet

Les directrices de crèches romandes en ont marre de voir les compétences professionnelles constamment niées ou remises en question par des élus.

Elles ont dénoncé cette situation hier à Lausanne et leur personnel est allé travailler habillé en noir pour également dénoncer ces attaques incessantes.

Dans le Jura, les parents concernés ont reçu hier matin une lettre explicative, intitulée «ce n'est pas parce que je suis tige une lettre que je suis secrétaire».

Démonstration jurassienne d'une belle complémentarité

Si les attaques contre le travail du personnel des crèches touchent les cantons de Vaud, du Valais et de Genève, où le député PDC Luc Barthassat a déclaré «pas besoins

d'être paré de diplômes pour savoir torcher les enfants, le Jura est pour l'instant préservé de ces mouvements d'humeur.

Toutefois, l'introduction du CEC d'assistant(e) socio-éducatif remet en question la répartition des tâches des professionnels actuels qui disposent d'une formation d'éducateur de la petite enfance (EPE) ou de nurse.

Des discussions sur des cahiers de missions différenciés sont en cours dans le Jura. Une étude a donc été commandée pour délimiter les niveaux d'intervention des professionnels concernés.

Manché pour effectuer cette recherche, André Schenk s'est rendu dans trois des dix huit crèches jurassiennes. «Les nurses et les EPE y font la démonstration qu'elles peuvent exercer la même activité», a déclaré, hier à Lausanne, l'économiste d'entreprise et formateur d'adultes neuchâtelois.

«J'ai bien cherché une différence entre les nurses et les éducateurs, mais ce qui ressort, ce ne sont pas les différences, mais les complémentarités, la volonté et la capacité de construire de nouveaux savoirs au croisement des connaissances de la psychologie et de l'expérience. La polyvalence facilite l'organisation du travail», estime le chercheur.

Il va même plus loin: «La mise en place des projets pédagogiques et le maintien du même cahier des charges pour les nurses et les EPE ont permis aux deux cultures de s'enrichir mutuellement, jusqu'à atteindre une certaine homogénéité.»

Un franc investi en rapporte trois à la collectivité

Dès lors, André Schenk redoute que la définition d'un nouveau cahier des charges excluant certaines

tâches pour les nurses induise une réelle perte de compétences et ravive certains complexes.

«C'est un casse-tête pour les directrices qui sont parvenues à former des équipes polyvalentes assurant des journées de 13 heures, de maintenant devoir définir de nouveaux cahiers des charges, allant dans le sens contraire de leurs convictions», souligne le chercheur neuchâtelois.

Le comité de l'Association romande des directrices d'institution de la petite enfance a donc officiellement demandé hier aux politiques de bien vouloir les laisser faire leur travail en paix pour le bien des enfants et de leurs parents.

Les directrices rappellent enfin que, pour un franc investi, les crèches romandes rapportent en moyenne trois francs à la collectivité et un franc aux pouvoirs publics en recettes fiscales.